



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

AVIS N°1

Réponses aux demandes de complément d'information relatives à l'Appel d'offres AO/ZOO/DBA/010/2022 pour la fourniture d'équipements de sécurité et de réseaux informatiques

Question 1

Nous aurons cependant besoin d'une précision notamment sur les modèles exacts de points d'accès des séries 1800 et 2800 dont vous avez fait les demandes de licence.

Réponse 1

Il existe les deux modèles ci-dessous :

- Cisco AIR-AP2802E-E-K9 ;
- Cisco AIR-AP1852E-H-K9.

Question 2

Suite à l'appel d'offres **AO/ZOO/DBA/010/2022** que vous avez lancé, nous venons par le présent mail solliciter des questions d'éclaircissements.

Ci-dessous les questions :

1. l'architecture réseau que vous voulez implémenter ou encore l'architecture du réseau existant ou doit intégrer les équipements.
2. Est-il possible d'intégrer les licences dans un seul bundle.

Réponse 2-1

Le cahier de charge concerne uniquement la fourniture d'équipements, des licences et supports associés pour remplacer des matériels existants mais devenus obsolètes. Aucun autre service n'est demandé. Au cas où la question posée vise également les appliances Cisco ISE, il convient de retenir que leur déploiement se fera en mode standalone. Par conséquent, la fourniture de l'architecture du réseau de la BCEAO n'est pas nécessaire.

Réponse 2-2

Les licences peuvent être dans un seul bundle mais à condition de pouvoir générer les quantités de licences pour chaque boîtier ISE comme indiqué par le DAO.

Question 3

Dans votre Besoin, vous avez demandé les équipements et licences comme suit :

- 02 ISE 3655
 - 3000 licences (Base, Plus, Apex)
 - 24 ISE 3615
 - 09 bundles de licences comprenant chacun 600 licences (Base, Plus, Apex)
 - 15 bundles de licences comprenant chacun 200 licences (Base, Plus, Apex)
1. Les différents pays fonctionneront-ils de façon indépendante (Admin Node + Policy Service Node (PSN) ou en une architecture centralisée dans laquelle les ISE du siège joueront le rôle d'admin node et les autres des PSN ?
 2. Si l'architecture est centralisée, faut-il compter 3000 endpoints ou $3000 + 600 \times 9 + 200 \times 15 = 11\,400$ Endpoints ?

Réponse 3

Le déploiement des appliances Cisco ISE des différents sites de la BCEAO est en **mode standalone**.

Question 4

Nous venons par la présente demander une information complémentaire sur le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES AO/ZOO/DBA/010/2022

En effet, nous souhaitons confirmer si la prestation attendue se limite exclusivement à :

- LA FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE SECURITE ET DE RESEAUX INFORMATIQUES

Ou bien si elle inclut :

- LE DEPLOIEMENT, LA CONFIGURATION ET L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS ET DES LICENCES.

Réponse 4

La prestation attendue se **limite exclusivement à la fourniture** d'équipements de sécurité et de réseaux informatiques. Aucune autre prestation n'est demandée dans le DAO.

Question 5

Merci de bien vouloir nous préciser le type d'access points souhaité " 9105 ou 9115AXE-X"

Réponse 5

Le type d'access point demandé est le modèle Cisco Catalyst 9105 "indoor" de la série 9100.

Question 6

Compte tenu de l'écosystème politique mondial et de la pénurie de composants électroniques, les délais d'approvisionnement sont de l'ordre de 51 semaines à date. Et les prix des équipements fluctuent à la hausse chaque jour. Est-ce que vous consentez dans l'alinéa « I.14. Actualisation des offres » à accepter aussi une actualisation à la hausse des offres ? si Oui dans quelle proportion ?

Réponse 6

La clause sur l'actualisation des prix intègre aussi bien une révision à la hausse qu'à la baisse. Qu'elle soit à la hausse ou à la baisse, le soumissionnaire pressenti devra justifier le nouveau montant proposé.

Question 7

Avez-vous un calendrier d'évaluation des offres afin de permettre une anticipation des approvisionnements ? toujours dans le sens d'amoindrir les coûts.

Réponse 7

La Banque centrale mettra tout en œuvre pour que l'évaluation des offres se fasse pendant la période de validité des offres. Au délai de ce délai, les soumissionnaires pourront être autorisés, à l'initiative de la BCEAO, à actualiser les propositions.

Question 8

- Quelles sont les modalités techniques de réception provisoire ?
- Quelles sont les modalités techniques de bon fonctionnement ?

En d'autre terme aviez-vous un cahier de recette technique à partager afin qu'on évalue la charge/support en phase de réception ?

Ou bien devrions-nous vous fournir un écosystème automatisé de test ?

Réponse 8

- La réception provisoire sous réserve du bon fonctionnement est signée après livraison de tous les équipements visés par l'appel d'offres, conformément au tableau de livraison et du constat visuel permettant de s'assurer que les matériels livrés n'ont subi aucun dommage physique.
- La mise en service des équipements livrés par les équipes de la BCEAO permettra de constater leur bon fonctionnement.

Question 9

Dans le cadre du processus de réception (cas spécifique des Cisco ISE SNS-361 5-K9) et donc de validation :

- Le matériel devra-t-il être recetté sur chacun des 10 sites finaux d'intégration, et ce distinctement ?
 - Sous combien de jours prévoyez-vous de faire les recettes ?
- Les matériels devront-ils tous être réceptionnés sur un seul site puis réacheminés vers les sites d'intégration finaux ?
 - si oui sur quel site se fera la livraison et/ou la recette technique ?
 - Sous combien de jours prévoyez-vous de faire les recettes ?

Réponse 9

- Les appliances Cisco ISE devront être livrées sur les différents sites conformément au tableau de livraison avec la dernière version logicielle.
- La livraison doit se faire directement sur chaque site conformément au tableau de livraison associé au DAO.

Question 10

Comptez-vous différer l'activation des licences ? si oui, de combien de temps ?

Lors de la réception provisoire (réception provisoire après installation des équipements et constat de leur bon fonctionnement) phase de test , vous allez probablement activer les licences pour bénéficier des certaines fonctionnalités.

Réponse 10

Pour chaque type d'équipements, l'activation des licences sera demandée par la BCEAO au prestataire avant leur déploiement.

Question 11

Quel est le délai, au-delà de la date de réception définitive (réception définitive à la fin de la période de garantie d'un an, après levée des éventuelles réserves émises) sera remboursée la retenue de garantie de 5 % ?

Réponse 11

La retenue de garantie est remboursée dans un délai de 28 jours après la réception définitive du marché, attestée par la signature du procès-verbal de réception définitive.
